



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES ET PEGC
Section des Bouches du Rhône

Marseille, le 13 avril 2021

Monsieur le Directeur Académique,

De nombreuses et nombreux collègues, anciennes institutrices et anciens instituteurs devenu.es PE, nous interpellent au sujet d'un trop perçu d'IDPE, suite à une erreur de l'administration, révélée par un « contrôle interne comptable ».

Il semblerait que plusieurs dizaines de collègues soient concerné.es dont certain.es pour des sommes très importantes allant jusqu'à 4 800€ ! Ces collègues ont été contacté.es par courrier récemment leur annonçant le retrait de ces sommes jusqu'à la quotité saisissable dès la fin de ce mois d'avril. Il est précisé que « le recouvrement effectué sur le premier mois pourra porter, si le montant de votre dette le justifie, sur l'intégralité de votre traitement, hors quotité insaisissable. Il en sera de même sur les mois suivants » !

Par ailleurs l'administration indique des possibilités d'échelonnement sans en préciser les contours ni les délais. Les collègues se retrouvent du jour au lendemain privé.es d'une partie de leur salaire, sommé.es de rembourser des sommes indûment perçues sans qu'elles et ils en soient responsables, et par ailleurs contraint.es à se justifier et à étaler des éléments personnels pour obtenir un étalement de la dette.

Nous sommes scandalisé.es par la manière de traiter les collègues qui dans certains cas vont devoir affronter des situations financières dramatiques, aggravées par un état de stress et un préjudice psychologique qui pourraient être lourds de conséquences en cette période.

Monsieur le Directeur Académique, le SNUipp-FSU 13 vous demande de vous pencher au plus vite sur cette question et d'annuler cette dette, afin de ne pas ajouter des difficultés supplémentaires à nos collègues. Nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler à quel point nos salaires sont déjà insuffisants pour pouvoir vivre dignement. Nous accompagnerons les collègues dans toutes leurs démarches de recours.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération et de notre engagement dans le service public d'Éducation.

Pour le SNUipp-FSU 13 : Virginie AKLIOUAT

Secrétaire Générale